Les contrôles en pratique

Légalement autorisés dans:

SANG
CHEVEUX
SALIVE
AIR EXPIRE

Mais le plus souvent dans les URINES

Les contrôles antidopage











Les contrôles antidopage









Dr. JL Daussin MLAD Alsace

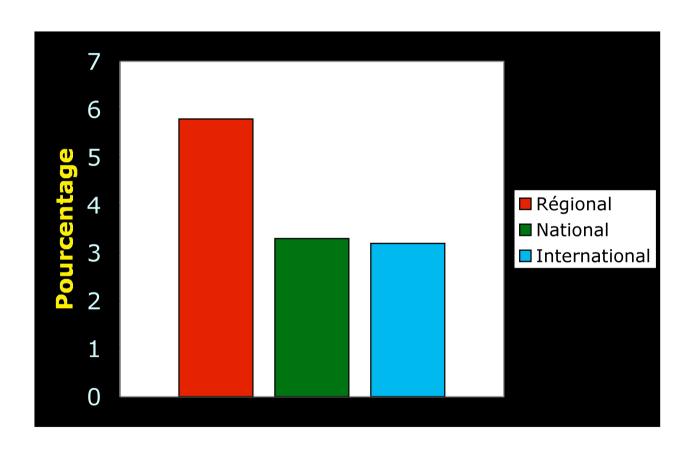
Les contrôles antidopage





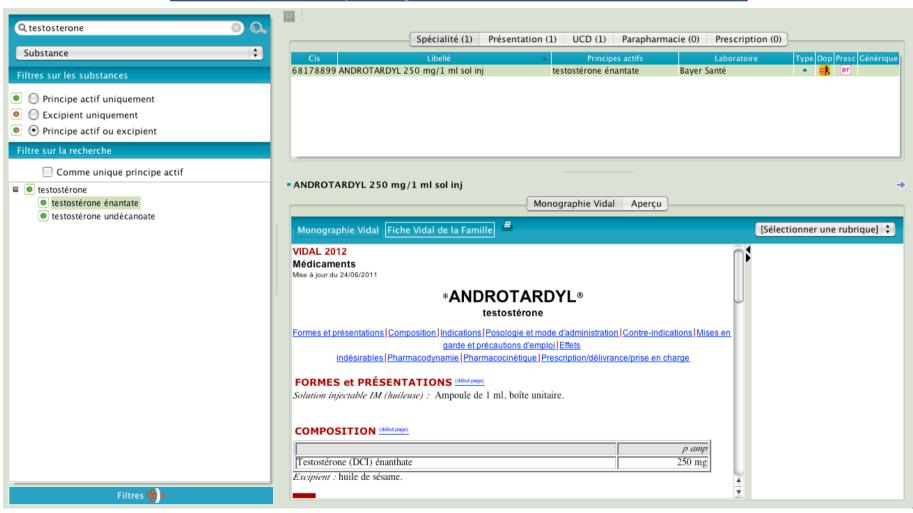
En pratique, comment se soigner?
Comment éviter le « dopage par erreur »?

Fréquence des contrôles positifs



On m'a prescrit un produit et je dois faire une compétition. Comment savoir si je peux le prendre?

Demander à mon médecin Avant c'est mieux! Après ça marche aussi

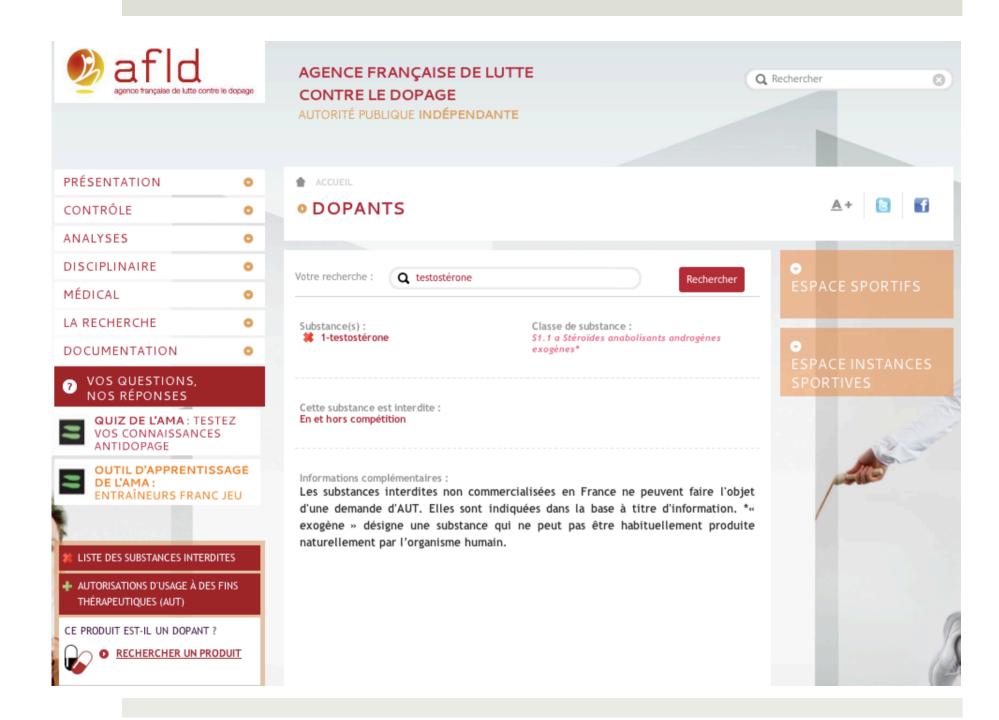


On m'a prescrit un produit et je dois faire une compétition. Comment savoir si je peux le prendre?

De principe, ne JAMAIS prendre un produit sans savoir ce que c'est et si il est ou pas autorisé.

Chercher sur le site de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD)





J'ai une maladie aiguë qui nécessite un produit interdit pour me soigner. Que faire?

Produit interdit en compétition ET à l'entrainement: ARRET MALADIE

Produit interdit en compétition: PAS DE COMPETITION

Produit autorisé: le signaler en cas de contrôle

La majorité des maladies ne nécessitent pas un produit interdit comme traitement OU il existe des alternatives

J'ai une maladie chronique qui nécessite un produit interdit pour me soigner. Je vais donc devoir le prendre tout le temps ou de façon sporadique éventuellement lors d'une compétition. Que faire?

Faire une demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT)





AGENCE FRANÇAISE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

AUTORITÉ PUBLIQUE INDÉPENDANTE

PRÉSENTATION 0 CONTRÔLE 0 ANALYSES 0 DISCIPLINAIRE 0 MÉDICAL 0 Les AUT LA RECHERCHE 0

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

DOCUMENTATION

VOS CONNAISSANCES

0

OUTIL D'APPRENTISSAGE DE L'AMA: ENTRAÎNEURS FRANC JEU

AUTORISATIONS D'USAGE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES (AUT)

LES PRODUITS LES PLUS RECHERCHÉS tuaminoheptane sulfate, salbutamol



LES AUT



La procédure d'Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques est codifiée dans le code du sport : D. 232-72 à D. 232-85.

L'AUT s'applique aux substances interdites susceptibles d'être utilisées dans le cadre d'un traitement thérapeutique. Dans ce cas, la demande doit être effectuée avec <u>le</u> formulaire de demande de l'AFLD. Lorsqu'elle comprend tous les documents demandés par l'Agence conformément à la délibération n° 36 (modifiée par les délibérations n°s 43 et 88 pour les tendinopathies et par les délibérations n's 55, 88 et 119 pour les maladies asthmatiformes), y compris la contribution financière de 30 euros demandée au sportif (délibération n° 112), l'AFLD notifie au demandeur que son dossier est complet, conformément aux règles prévues par la délibération n° 38. Elle doit en principe se prononcer dans un délai de 30 jours. Les trois médecins, indépendants de l'Agence, chargés d'examiner le dossier et choisis sur la liste des médecins prévue par la délibération n° 42, se prononcent à la majorité. En cas de refus, le sportif reçoit, sous pli cacheté, l'avis médical complet motivant ce refus. Le président de l'Agence ou son représentant entérinent l'avis de ces trois médecins. L'AUT permet de classer un dossier de contrôle positif sans ouvrir de procédure disciplinaire, à condition toutefois que la concentration du produit interdit détecté et l'utilisation qui en a été faite soient conformes à l'AUT accordée au sportif.

Q Rechercher









(3)

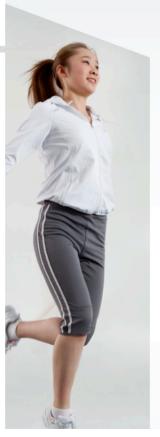




13 DOCUMENTS

Choisissez dans la liste ci-dessous les documents que vous souhaitez télécharger.

- Formulaire d'AUT 2012
- Formulaire de renouvellement d'AUT 2012
- Arbre décisionnel pour les maladies asthmatiformes
- Questionnaire type pour les maladies asthmatiformes
- Guide de bonnes pratiques tendinopathies
- Questionnaire type pour les tendinopathies
- Guide de bonnes pratiques hypertension artérielle
- Questionnaire type pour l'hypertension artérielle
- Délibération n° 88 modifiant la liste des pièces et document médicaux à fournir à l'appui de certaines demandes d'AUT
- Déclaration d'intérêts des médecins experts participant aux travaux du comité chargé d'examiner les demandes d'AUT 2009





J'ai pris un produit interdit. Quand puis je reprendre mon activité sportive?

1. Arrêter le produit puis dépend de sa vitesse d'élimination.

Demander à mon médecin.

2. Eventuellement recherche de taux résiduels

Attention: les recherches de produits sont qualitatives. On détecte des traces sans savoir quelle dose a été prise ni quand.